

*Le Recueil d'informations sur les taxes, tarifs, droits et impôts perçus dans la navigation danubienne est dressé par le Secrétariat de la Commission du Danube, sur la base de documents reçus des pays danubiens et des Administrations fluviales.*

*Etant donné que les méthodes de calcul des taxes perçues des bateaux dans les pays danubiens diffèrent, le Secrétariat de la Commission du Danube présente ces taxes sous la forme où elles ont été reçues des autorités compétentes des pays danubiens et des administrations fluviales.*

*Le Recueil comprend des taxes portuaires, d'hivernage, locales, spéciales et autres, perçues des bateaux, selon l'état au mois de décembre 2000.*

*Les données sur les taxes sont réparties par pays et par Administrations fluviales et maritimes.*

*Le présent recueil d'informations contient des renseignements sur les documents normatifs en vigueur dans les pays danubiens et réglementant les conditions et les procédures de perception des taxes et des droits, les méthodes de calcul et autres informations qui pourraient s'avérer utiles aux armateurs et aux conducteurs de bateau.*